

التعليم حق  
بغض النظر عن  
وضعك الإداري

ASSOCIATIONS FEDEREES  
DE FAMILLES D'ÉTUDIANTS  
DE CATALOGNE

aFFac

Tous les enfants ont  
le droit d'aller à  
l'école gratuitement

Wherever you arrive in  
Catalonia, your children have  
the right to be schooled

# Le système éducatif catalan: **Guide complet pour les nouvelles familles**

guide\_



**guide\_**

**Le système éducatif catalan:  
guide complet pour les nouvelles familles**

## **Le système éducatif catalan: un guide complet pour les nouvelles familles**

**1ère édition, décembre 2023**

Associations Fedérées de Familles d'Étudiants de Catalogne, aFFaC

Cartagena 245, àtic  
08025, Barcelona  
affac@affac.cat  
<https://affac.cat>

**Auteur:** aFFaC

**Édition et conception:** aFFaC

**Remerciements:**

Aux entités CCAR, Amic UGT, Intered et Amb Cura pour faire partie du groupe de discussion dirigé par aFFaC. Aux techniques de l'Office Municipal de Scolarité (OME) de Reus et Tarragone pour accorder deux entretiens. Et aux familles de l'école Marià Fortuny à Reus et de l'école La Mercè à Tortosa et de l'école Menendez Pidal à L'Hospitalet de Llobregat de faire partie des différents focus groups.

*Ce document fait partie du projet “Treball en xarxa pels drets educatius de les famílies migrants. Fase 2: Enfortint capacitats” des **Associations Fedérées de Familles d’Étudiants de Catalogne (aFFaC)** financées par le **Département des Droits Sociaux** de la Generalitat de Catalogne.*

ASSOCIATIONS FEDERÉES  
DE FAMILLES D’ÉTUDIANTS  
DE CATALOGNE

aFFaC

Soutenu par: **Département des droits sociaux**. Chargé de l’attribution de 0,7 % de l’impôt sur le revenu des personnes physique (IRPF pour les sigles en catalan)



Generalitat de Catalunya  
**Departament  
de Drets Socials**

«Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de l’aFFaC,  
et ne reflète pas nécessairement l’opinion des bailleurs de fonds»

# INDICE

<b>1. Introduction</b>	<b>8</b>
<b>2. Glossaire</b>	<b>9</b>
<b>3. L'Éducation en Catalogne: obligatoire, universelle et gratuite</b>	<b>12</b>
3.1. Le droit fondamental à l'éducation	12
3.2. Universalité et gratuité de l'enseignement	12
3.3. Enseignement obligatoire	14
3.4. Enseignement public en Catalogne	14
3.5. Éducation religieuse	14
3.6. Conseils et recommandations	15
<b>4. L'Éducation formelle</b>	<b>16</b>
4.1. Étapes éducatives	16
4.2. Types de centres éducatifs	17
4.3. Journée scolaire	17
4.4. Services éducatifs complémentaires	19
4.4.1. Bienvenue	19
4.4.2. Service de cantine scolaire	19
4.4.3. Transport scolaire	22
4.4.4. Activités extrascolaires	23
4.4.5. Colonies de vacances d'été	24
4.5. La communauté éducative	25
4.5.1. Qu'est-ce que c'est et qui en fait partie	25
4.5.2. Participation de la famille	26

4.5.3. L'Association des Familles Etudiantes (AFA) .....	27
4.5.4. Le Conseil scolaire du Centre (CEC) .....	27
4.6. Conseils et recommandations .....	28
4.7. La vie au centre .....	29
4.7.1. Communication avec les familles .....	29
4.7.2. Résolution de conflits .....	30
<b>5. Processus de préinscription et d'inscription .....</b>	<b>32</b>
<b>6. Soutien supplémentaire aux nouveaux étudiants .....</b>	<b>33</b>
6.1. Plan d'accueil .....	33
6.2. Classe d'accueil .....	34
6.2.1. Les TIC dans classe d'accueil .....	34
6.3. Relation entre la classe d'accueil et la classe ordinaire .....	35
6.4. Conseils et recommandations .....	36
<b>7. Subventions et bourses .....</b>	<b>37</b>
7.1. Crèches .....	37
7.2. Éducation de la petite enfance au 2e cycle, primaire et secondaire .....	37
7.2.1. Aides à la cantine individuelles (bourse de restauration) .....	37
7.2.2. Bourses de voyage individuelles .....	38
7.2.3. Aide à l'achat de livres et fournitures scolaires .....	38
7.3. Soutien aux activités estivales et extrascolaires .....	38
7.4. Comment faire une demande de bourse ou d'aide .....	39
<b>8. Points d'information .....</b>	<b>40</b>

# 1. Introduction

Ce guide a été préparé par l'aFFaC au cours de l'année scolaire 2023-2024. L'objectif de ce document est de guider les familles des nouveaux élèves dans leur intégration dans le système éducatif catalan. Les processus migratoires sont souvent marqués par une grande incertitude, de l'angoisse et de la confusion, en particulier pour ceux qui viennent de pays ayant un système économique, politique, social, culturel et éducatif différent.

Pour cette raison, de l'aFFaC, nous pensons qu'il est important de fournir un accompagnement particulièrement prudent à ceux qui ne connaissent pas notre système et qui, souvent, ne peuvent pas accéder aux informations officielles et ne disposent pas d'un réseau familial et social qui puisse les guider.

## 2. Glossaire

Cette section offre une brève description de certains concepts qui apparaîtront au cours du guide et qui peuvent générer des doutes ou de la confusion.

- **Aide individuelle au déplacement (AID pour les sigles en catalan):** les élèves qui n'ont pas d'école ou de lycée dans la commune de résidence, auront le droit de bénéficier du transport scolaire gratuit jusqu'à l'école où ils sont inscrits.
- **Assemblée Générale des Membres:** réunion composée de l'ensemble des personnes associées à une entité (association, fédération, coopérative...).
- **Salle de classe ordinaire:** c'est l'espace physique d'un centre éducatif affecté en permanence à un groupe de classe.
- **Conseil régional:** c'est l'organe de gouvernance et d'administration que chaque région catalane a pour gérer les services qu'elle a sous sa juridiction.
- **Conseil scolaire du Centre (CEC pour les sigles en catalan):** il est l'organe de participation de la communauté éducative à la gouvernance du centre. Des représentants de l'ensemble de la communauté en font partie: équipe de direction, enseignants, étudiants, personnel administratif et des services, etc.
- **Barcelona Education Consortium (CEB pour les sigles en catalan):** est un organisme de collaboration entre le gouvernement de la Generalitat de Catalunya et la municipalité de Barcelone qui gère les services éducatifs de Barcelone.
- **Co-responsabilité éducative:** responsabilité partagée entre la famille et l'école.
- **Jours libres:** jours fériés que les écoles peuvent choisir dans le calendrier scolaire. Chaque année, le ministère de l'Éducation détermine le nombre de jours libres (en fonction du nombre de jours fériés municipaux, régionaux et d'État existants) et l'école choisit quand elle veut les faire.
- **Enseignement obligatoire:** ce sont les étapes éducatives qui sont obligatoires pour tous les enfants et adolescents résidant en Catalogne. Plus précisément, il s'agit de l'enseignement primaire (environ 6 à 12 ans) et de l'enseignement secondaire obligatoire (environ 12 à 16 ans).
- **Enseignement secondaire obligatoire (ESO pour les sigles en catalan):** il s'agit de l'étape éducative qui a lieu immédiatement après la fin de l'étape de l'enseignement primaire. Il s'agit d'une étape obligatoire qui se déroule généralement entre 12 et 16 ans.
- **Règlements:** document qui régit l'organisation et le fonctionnement interne d'une entité, d'une organisation et/ou d'une association.

- **Gestion directe:** c'est un type de gestion qui se fait avec les moyens de l'Administration ou de l'entité responsable d'un service.
- **Groupe de classes:** est le groupe d'étudiants qui suivent la même matière, le même niveau, le même diplôme ou le même cycle et qui partagent généralement la même salle de classe.
- **Emploi du temps scolaire:** créneau horaire établi par le ministère de l'éducation, dans lequel chaque école doit spécifier son propre horaire. Cette période générique est de 8h30 à 18h pour les centres d'éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire et de 8h à 18h pour les centres d'enseignement secondaire.
- **Heures d'enseignement:** créneau horaire dans lequel les classes sont enseignées dans les écoles, où le processus d'apprentissage répond à ce qui est établi dans le contenu établi par le ministère de l'Éducation.
- **IDALU:** est un code d'identification différent pour chaque élève. Il est obtenu lorsque l'étudiant s'inscrit au Registre des étudiants de Catalogne (RALC), un processus automatique qui se fait lorsqu'un enfant ou un jeune s'inscrit pour la première fois dans un centre éducatif non universitaire (public ou privé) en Catalogne.
- **Loi catalane sur l'éducation (LEC pour les sigles en catalan):** est la loi approuvée par le Parlement de Catalogne qui établit comment le droit fondamental à l'éducation sur le territoire catalan doit être garanti.
- **Langue véhiculaire:** c'est la langue couramment utilisée pour transmettre les connaissances des différentes matières dans un centre éducatif.
- **Loisirs:** les loisirs sont toutes les heures qui ne sont pas incluses dans l'horaire de l'école.
- **Médiation:** procédure de prévention et de résolution des conflits qui peuvent survenir dans le cadre éducatif, à travers laquelle les parties au conflit sont soutenues afin qu'elles puissent parvenir seules à un accord satisfaisant.



- **Normes d'organisation et de fonctionnement du centre (NOFC pour les sigles en catalan):** c'est l'ensemble des accords et décisions d'organisation et de fonctionnement que l'école prend pour rendre possible le travail d'éducation et de gestion, et ainsi atteindre les objectifs proposés dans le projet éducatif de l'école et dans sa programmation annuelle.
- **Office municipal de la scolarisation (OME pour les sigles en catalan):** ils sont les espaces de référence au niveau municipal pour assister, informer et guider les familles dans le processus de scolarisation de leurs enfants et autres mineurs à charge.
- **Organe souverain:** c'est la plus haute instance dirigeante d'une entité, d'une organisation et/ou d'une association.
- **Les professeurs de soutien linguistique (LSP pour les sigles en catalan):** ce sont des enseignants chargés de veiller à ce que les élèves d'origines linguistiques différentes qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue de l'école puissent suivre correctement le programme scolaire.
- **Registre des étudiants de Catalogne (RALC pour les sigles en catalan):** est le registre des étudiants dans lequel sont inscrits tous les étudiants inscrits dans tout centre, public ou privé, d'enseignement non universitaire réglementé en Catalogne. À partir de l'année scolaire 2021-2022, les élèves de maternelle (0 à 3 ans) sont également inclus.
- **Règlement du régime interne (RRI pour les sigles en catalan):** il s'agit du règlement qui régle en interne un centre, une association et tout autre type d'entité.
- **Temps pédagogique:** c'est ce créneau horaire où la programmation générale de l'école est réalisée, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Le temps scolaire doit être clairement délimité avec un horaire spécifique et un calendrier d'activités, y compris des activités complémentaires et des activités extra-scolaires.
- **Temps d'enseignement:** c'est le calendrier établi par l'école pour le développement des activités de fréquentation obligatoire pour les élèves. Ce temps peut inclure à la fois des sessions en classe et d'autres activités en dehors de la salle de classe.
- **Temps sans enseignement:** c'est le moment où des activités éducatives ou scolaires non obligatoires sont menées. Généralement, cette heure est au début, au milieu ou à la fin des heures d'école.
- **Transport scolaire collectif:** il est offert aux élèves de l'enseignement obligatoire lorsqu'ils doivent fréquenter une école en dehors de leur commune de résidence, que ce soit dans un centre d'éducation ordinaire ou spécial, qu'il soit public ou privé.
- **Tuteur:** Enseignant responsable du suivi du processus éducatif d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Normalement, chaque groupe de classe a son propre tuteur, qui est chargé de surveiller l'évolution des élèves et de tenir les familles informées du processus et de l'évolution de chaque élève.

## 3. L'Éducation en Catalogne: obligatoire, universelle et gratuite

### 3.1. Le droit fondamental à l'éducation

Tous les enfants et adolescents qui arrivent ou vivent en Catalogne **ont le droit fondamental à l'éducation gratuite**, quelle que soit leur situation administrative ou celle de leur famille.

Vos enfants ont le droit d'accéder au système éducatif gratuitement **et dans des conditions d'égalité et de non-discrimination**. Cela signifie que vous avez le droit de ne pas payer pour l'éducation de vos enfants, ainsi que de vous voir garantir une place publique et de choisir si vous souhaitez qu'ils reçoivent une formation religieuse ou non religieuse (voir section 3.5).

Il est important que nous soyons clairs sur le fait que le gouvernement de Catalogne a l'obligation de garantir l'exercice effectif du droit à l'éducation et ne peut imposer aucun type de condition ou d'obstacle à l'accès au système éducatif (voir section 3.4).

### 3.2. Universalité et gratuité de l'enseignement

En Catalogne, l'enseignement obligatoire est universel (c'est-à-dire qu'il existe des lieux pour garantir la scolarisation de tous les élèves) et gratuit\*, mais il existe d'autres enseignements qui, bien que non obligatoires, sont universels et gratuits et, par conséquent, tous les enfants et adolescents vivant en Catalogne ont le droit d'accéder à une place publique dans des conditions de liberté, d'égalité et de non-discrimination.

Les enseignements libres et universels sont les suivants:

- Le deuxième cycle de l'éducation des enfants: de 3 à 6 ans
- Enseignement primaire: de 6 à 12 ans
- Enseignement secondaire obligatoire (ESO): de 12 à 16 ans
- Les Programmes de Qualification Professionnelle Initiale (PQPI pour les sigles en catalan): destinés aux jeunes chômeurs n'ayant pas obtenu le diplôme de l'ESO. Ces programmes sont financés par le Service de l'emploi de Catalogne (SOC pour les sigles en catalan) et sont menés en collaboration avec le ministère de l'Éducation, les municipalités et d'autres entités de formation.
- Les cycles de formation de niveau intermédiaire (CFGM pour les sigles en catalan): ce sont des cours professionnalisés. La qualification obtenue à l'issue de ces études est celle de technicien du profil professionnel correspondant et permet d'accéder au monde du travail, à d'autres cycles de formation de niveau intermédiaire ou à des cycles de formation de niveau supérieur (CFGS pour les sigles en catalan). Généralement, ces enseignements sont accessibles une fois que l'ESO est terminé, mais il existe d'autres moyens d'y accéder.

Le jardin d'enfants est le premier cycle de l'éducation des enfants, il comprend le stade de 0 à 3 ans et est divisé en trois années: i0, i1 et i2. Cette étape éducative n'est pas universelle, mais à partir de l'année scolaire 2022-2023, le cours i2 est gratuit. Cela signifie que si vous parvenez à accéder à un espace public i2, vous n'aurez pas à le payer. Cependant, il est important que vous vous informiez bien votre ville, car de nombreuses administrations locales utilisent un système de tarification sociale qui vous permet d'accéder à la maternelle, à n'importe quel niveau, à un prix très réduit si vous remplissez certaines conditions.



### \*Qu'entend-on par éducation gratuite ?

Le fait que l'éducation soit gratuite implique que les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, ne peuvent pas vous obliger à payer des frais pour quelque raison que ce soit. De même, il est totalement interdit de conditionner la scolarisation à l'obligation de payer tout service scolaire supplémentaire.

Cependant, l'éducation gratuite **n'inclut pas le matériel scolaire que votre enfant utilisera pendant l'année scolaire, ni les manuels scolaires**. Il est important de garder à l'esprit que lorsque nous parlons de matériel scolaire, nous ne faisons référence qu'au matériel consommable (crayons, cahiers, couleurs...), en aucun cas les articles correspondant au mobilier ou à tout autre matériel non consommable ne peuvent être facturés dans les dépenses de matériel scolaire.

Veillez noter que vous ne pouvez pas être tenu de payer des frais pour les fournitures scolaires et que votre enfant ne peut donc pas faire l'objet de discrimination pour ne pas avoir payé ces frais. L'école doit vous fournir une liste du matériel scolaire dont votre enfant aura besoin tout au long de l'année scolaire.

En ce qui concerne les activités complémentaires (sorties scolaires et colonies) et les services scolaires (transport scolaire, cantines scolaires), le ministère de l'Éducation doit garantir un caractère non lucratif et ne peut en aucun cas être obligatoire ou curriculaire.

Dans tous les cas, il est conseillé de consulter les subventions et bourses pour aider les familles à faire face aux dépenses dérivées de la scolarisation de leurs enfants (voir section 7).

Les écoles publiques n'utilisent pas d'uniformes scolaires, vous ne pouvez donc en aucun cas être tenu d'acheter un uniforme. En ce qui concerne les vêtements de sport, la seule chose que le centre peut vous demander est que votre enfant ait des vêtements adaptés au sport, mais ils ne peuvent pas exiger de marque ou de logo particulier. Même s'il est reconnu dans les NOFC (Règles de fonctionnement du Centre), il ne peut pas être obligatoire, seulement une recommandation.

### 3.3. Enseignement obligatoire

L'enseignement obligatoire comprend l'enseignement primaire - six ans - et l'enseignement secondaire obligatoire (ESO) - quatre ans. En règle générale, les enfants et les adolescents fréquentent ces étapes de l'éducation entre 6 et 16 ans (voir section 4.1).

Les familles sont obligées de scolariser leurs enfants à la fois dans l'enseignement primaire et dans l'ESO, car c'est un droit inaliénable de tous les enfants et adolescents vivant sur le territoire catalan. Vous devez savoir que le fait de ne pas s'inscrire à ces deux étapes a des conséquences juridiques pour les familles.

### 3.4. Enseignement public en Catalogne

En Catalogne, les écoles publiques offrent une éducation de la plus haute qualité, contrairement à d'autres systèmes éducatifs dans d'autres pays du monde.

Il est important de noter que, pour obtenir une place publique, il est nécessaire de passer un processus de préinscription et d'inscription (voir section 5), qui varie en fonction de l'heure d'arrivée de la famille en Catalogne et de l'âge de l'étudiant.

### 3.5. Éducation religieuse

Les écoles du système éducatif public, qu'elles soient publiques ou privées, sont tenues d'offrir la possibilité d'étudier le sujet de la religion à tous les élèves. Cependant, dans les écoles publiques, l'enseignement de la religion est facultatif. Quant aux écoles privées, la plupart d'entre elles ont tendance à être religieuses. Si vous choisissez un centre de ces caractéristiques, alors, dans la plupart des cas, nous choisirons une formation dans la religion principale du centre (généralement catholique) et cela conditionnera la scolarisation de votre fils ou de votre fille.

Dans les écoles, l'enseignement facultatif d'au moins ces confessions devrait être garanti : catholique, évangélique, islamique et juive. Ainsi, en fonction des élèves qui demandent à étudier la religion, l'école doit évaluer quels programmes doivent être enseignés. La règle ne précise pas si une seule confession peut être choisie ou si l'enseignement de toutes les confessions doit être fait.

Dans le formulaire de préinscription, la possibilité de recevoir l'enseignement de la religion doit être donnée, en offrant les quatre confessions, ou une prise en charge éducative alternative, où les valeurs et autres contenus sont travaillés. Ce droit doit

être le même qu'il soit exercé sur une base ordinaire ou hors délais. De même, les familles peuvent choisir de modifier l'option choisie avec une communication à la direction de l'école avant le début de chaque cours.

### 3.6. Conseils et recommandations

- Si vous venez d'arriver en Catalogne, nous vous recommandons de contacter l'Office scolaire municipal (OME) de la municipalité où vous prévoyez de résider.
- Il est important de se rappeler à tout moment que, de 3 à 16 ans, tous les enfants et adolescents ont le droit d'obtenir un lieu public, gratuit et non religieux. De plus, si vos enfants ont plus de 16 ans et souhaitent accéder à un programme de qualification professionnelle ou à une formation professionnelle intermédiaire, ces études doivent également être gratuites et universelles.
- Vous ne pouvez pas être contraint d'envoyer vos enfants à l'école dans un centre éducatif catholique privé et concerté.
- N'oubliez pas que vous n'avez pas à payer de frais à l'école, à l'exception du paiement des activités complémentaires, des repas scolaires et du transport scolaire, dans le cas où vos enfants ne reçoivent aucune aide scolaire. Nous vous recommandons de vous rendre à l'inspection pédagogique au cas où votre école vous demanderait de payer des frais.



## 4. L'Éducation formelle

### 4.1. Étapes éducatives

Le système éducatif catalan établit la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans et se différencie par trois bandes éducatives:

- **L'éducation de la petite enfance:** c'est l'étape non obligatoire de l'éducation qui est enseignée aux enfants de 0 à 6 ans. Il est organisé en deux cycles:
  - Premier cycle de maternelle ou de jardin d'enfants (0-3 ans): la phase éducative qui accueille les enfants de 0 à 3 ans. Il s'agit d'une étape non obligatoire de la scolarité qui est enseignée dans des centres appelés crèches ou jardins d'enfants. Les écoles peuvent être publiques ou privées. Les écoles maternelles publiques (du conseil municipal ou du ministère de l'Éducation) offrent des places gratuites à partir d'i2 (enfants à partir de 2 ans). Les jardins d'enfants en Catalogne offrent un nombre limité de places. Cela signifie que l'administration publique ne garantit pas suffisamment de places pour tous les enfants de cet âge, bien que cette étape éducative soit considérée comme décisive pour le développement des enfants.
  - Deuxième cycle de l'éducation des enfants (3-6 ans): c'est la phase éducative qui accueille les enfants de 3 à 6 ans. Il continue d'être une étape non obligatoire de la scolarité, mais il est fortement recommandé. Cette étape est enseignée dans une école maternelle et primaire. Le deuxième cycle est gratuit et est organisé en trois cours: i3, i4 et i5.
- **Enseignement primaire et secondaire:** c'est l'étape obligatoire de l'éducation qui est enseignée aux enfants de 6 à 16 ans. Il est organisé en deux cycles
  - Enseignement primaire (6-12 ans): L'enseignement primaire est le stade d'enseignement obligatoire et gratuit qui comprend six années scolaires, de la 1re à la 6e année. Cela signifie que les familles doivent inscrire leurs enfants dans un centre éducatif.
  - Enseignement secondaire obligatoire (ESO) (12-16 ans): il est gratuit et comprend quatre années académiques.
- **Enseignement post-obligatoire:** à partir de 16 ans, et après avoir terminé l'enseignement secondaire, il est fortement recommandé aux jeunes de poursuivre leur formation afin de pouvoir se préparer et se permettre d'entrer dans le monde du travail dans de bonnes conditions et d'avoir plus de possibilités d'avoir un avenir décent. Les jeunes qui veulent continuer à étudier peuvent décider s'ils veulent poursuivre des études professionnelles en complétant un cycle de formation, plus axé sur l'apprentissage d'un métier, ou s'ils préfèrent étudier un diplôme universitaire. S'ils veulent aller à l'université, le moyen le plus rapide de le faire est de suivre les deux années de lycée dans un lycée. S'ils préfèrent, cependant, ils peuvent également y accéder en complétant un cycle de formation de niveau intermédiaire et plus tard un cycle de formation de niveau supérieur.

## 4.2. Types de centres éducatifs

Les centres éducatifs en Catalogne sont classés en fonction de la nature de la gestion et du financement:

- Centres publics: centres gérés et financés par les administrations publiques (Département de l'éducation, Conseil provincial, administration locale et autres départements).
- Centres privés: centres de gestion privés partiellement financés par l'administration publique.
- Centres privés: centres de gestion et de financement à caractère privé par une personne physique ou juridique.

Les centres éducatifs en Catalogne sont également classés en fonction du niveau d'études qu'ils proposent:

- Maternelle ou jardin d'enfants: 1er cycle de la petite enfance
- École: 2ème cycle de la maternelle et de l'enseignement primaire
- Lycée: secondaire obligatoire et secondaire non obligatoire
- Institut Scolaire: 2ème cycle de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire obligatoire
- École ou centre intégré: centre concerté ou privé qui peut offrir certaines ou toutes les étapes de l'éducation
- École d'éducation spéciale: 2ème cycle de la maternelle, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire obligatoire lorsque les élèves ont besoin d'une scolarité spécifique.
- Centre de formation professionnelle: Il est organisé en formations de niveau intermédiaire ou supérieur.

## 4.3. Journée scolaire

Le calendrier de l'école est établi en fonction des enseignements (maternelle, primaire ou secondaire).

Chaque année, le ministère de l'Éducation précise le calendrier scolaire pour l'année suivante, en établissant les jours de début et de fin, les vacances scolaires et le calendrier scolaire pour chaque étape éducative. Il détermine également le nombre de jours libres. Par la suite, le conseil d'école décide annuellement de son horaire et précise les jours de libre disposition. Le département établit également les jours du cours où vous pouvez faire une journée continue (dernier jour avant les vacances de Noël et d'été et les derniers jours de juin) et chaque école décide de les faire ou non et comment les organiser.

Il existe actuellement trois types de journées scolaires en Catalogne:

1. **Jour de départou journée prolongée:** Il y a une pause dans le temps scolaire à midi.
2. **Journée de travail continue:** le temps d'enseignement se poursuit jusqu'à 14h00 ou 14h30.
3. **Journée de travail mixte:** elle n'existe qu'à l'école secondaire et se compose, en général, de trois jours de journée de travail fractionnée et de 2 jours de journée de travail continue.

	Journée Départ/ prolongée		Journée de travail continue		Journée mixte	
	Maternelle et primaire	Secondaire	Maternelle et primaire	Secondaire	Secondaire uniquement	
					3 jours/semaine	2 jours/semaine
8h						
9h						
10h						
11h						
12h						
13h						
14h						
15h						
16h						
17h						

<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #4CAF50; border: 1px solid black;"></span> Temps d'enseignement	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #E91E63; border: 1px solid black;"></span> Temps non scolaire - midi	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FFFFFF; border: 1px solid black;"></span> Temps non scolaire
--	---	--

Source: Etude «La Jornada Escolar a debat» ([affac.cat/la-jornada-escolar-a-debat](http://affac.cat/la-jornada-escolar-a-debat))

La plupart des écoles publiques du 2ème cycle de la maternelle et de l'école primaire ont des journées séparées. Dans le cas des écoles secondaires, la tendance majoritaire dans les écoles publiques est la journée de travail continue (à quelques exceptions près des journées de travail fractionnées ou mixtes).

Dans le cas de la journée fractionnée, il y a l'espace de midi, qui est un espace entre les heures générales où le déjeuner des étudiants est interrompu et qui dure entre deux heures et deux heures et demie.

#### **4.4. Services éducatifs complémentaires**

Les écoles offrent des services complémentaires. Ces services ne sont pas gratuits, mais il existe une aide pour couvrir ces coûts. Vous pouvez demander plus d'informations à l'AFA ou à l'école elle-même.

La réception du matin et de l'après-midi, les activités extrascolaires et les auberges d'été sont des services traditionnellement organisés par l'AFA de l'école et font partie de la programmation générale annuelle de l'école, approuvée par la commission scolaire.

##### **4.4.1. Bienvenue**

Il s'agit d'un service important pour la réconciliation familiale car il permet aux familles de déposer les enfants à l'école environ une heure avant le début des heures d'école et de les récupérer une heure plus tard dans l'après-midi. Ce service est conçu pour aider les familles qui ne peuvent pas bien combiner les horaires de travail afin qu'elles aient plus de temps pour prendre et récupérer les enfants à l'école.

Le fonctionnement et les horaires du service doivent être consultés avec chaque centre éducatif.

##### **4.4.2. Service de cantine scolaire**

Presque toutes les écoles maternelles et primaires (et certaines écoles secondaires) disposent d'un service de cantine scolaire.

###### Maternelle

Le fonctionnement de la salle à manger des crèches publiques est différent de celui de l'école et du lycée. Tous les repas, y compris le déjeuner, sont fournis par le centre. Comme le dit le conseil municipal de Barcelone, «pour des raisons d'hygiène et d'organisation, les familles ne peuvent pas apporter de nourriture de la maison pour remplacer celle fournie par l'école», par conséquent, les familles ne devraient pas apporter de nourriture.

L'heure de midi est considérée comme un moment éducatif, de sorte que les responsables pendant ces heures sont les mêmes enseignants du centre. Les enfants mangent généralement dans leur classe et apprennent à goûter différents aliments en fonction de leur âge.

À ce stade éducatif, le service de restauration est payant et son utilisation est volontaire. Sur le formulaire d'inscription, les familles peuvent établir si l'enfant restera habituellement pour le petit-déjeuner, le déjeuner et/ou le goûter au centre. La forme de tarification de ce service et son prix sont fixés par chaque Mairie. Dans le cas de Barcelone, le prix de la cantine maternelle est faite avec la tarification sociale - c'est-à-dire qu'il est payé en fonction du revenu familial - et est inclus dans la même réception mensuelle de la scolarité (dans le cas d'i2, seulement la cantine, puisque la scolarité est gratuite). D'autres municipalités ont également une tarification sociale, mais il y en a d'autres qui fixent un tarif unique.

Les familles qui, en revanche, utilisent ponctuellement la cantine, ne paieront pas pour des repas sporadiques que les jours où vous les utilisez.

Si pour une raison médicale - telle qu'une allergie ou une intolérance - ou pour des raisons religieuses, l'enfant a besoin d'un régime spécial, des besoins spécifiques seront satisfaits et les menus seront adaptés, qui doivent toujours être disponibles pour que les familles puissent les consulter.

### Éducation maternelle et primaire

Au jardin d'enfants (2ème cycle) et à l'enseignement primaire, la cantine est un espace qui est géré à partir des écoles, mais qui n'est pas dans les heures d'école ou sous la responsabilité des enseignants du ministère de l'Éducation. Nous pouvons trouver plusieurs options: elle est gérée par la direction du centre, l'AFA ou les conseils de comté; mais il y aura toujours une option pour déjeuner pendant l'heure du midi dans une école.

Le prix de la cantine comprend le service de restauration et le suivi de ce temps de 2 heures ou 2 heures et demie. Les prix maximaux par jour sont réglementés par le ministère de l'Éducation en Catalogne et sont mis à jour chaque année scolaire. Il y a deux prix différents: si l'étudiant mange sur une base fixe (3 fois ou plus dans la même semaine) ou s'il est un utilisateur sporadique (utilise la cantine 2 fois ou moins dans la même semaine). Quoi qu'il en soit, chaque école peut facturer moins que ces prix maximaux, mais elle ne peut jamais facturer plus.

Les heures du midi dépendent de la journée scolaire que l'école fait et la durée peut être comprise entre deux heures et deux heures et demie maximum. Il existe également des écoles (seulement 25 dans toute la Catalogne) qui travaillent en permanence et peuvent ou non disposer d'un espace cantine et de loisirs au sein de l'école.

L'espace de midi n'est pas seulement compris comme un temps pour s'asseoir à table pour le déjeuner, c'est aussi un temps de loisirs qui finit par devenir un espace éducatif en dehors des heures de classe. En cette mi-journée, certaines écoles en profitent pour réaliser des projets éducatifs qui peuvent intégrer des valeurs liées aux saines habitudes alimentaires, au respect, à la camaraderie et à l'autonomie, entre autres. De cette façon, les enfants peuvent se voir offrir un espace de repos, de loisirs et en même temps de nouveaux apprentissages dans un domaine autre que les heures d'école.

Comme il s'agit d'un moment non scolaire, en tant que famille, vous avez le droit de décider si l'élève peut rentrer à la maison pendant l'heure du midi, pour revenir plus tard aux activités qu'il peut avoir dans l'après-midi.

Si pour une raison médicale - telle qu'une allergie ou une intolérance - l'enfant a besoin d'un régime spécial, les besoins spécifiques seront satisfaits et le menu sera adapté, qui doit toujours être disponible pour que les familles puissent le consulter.

Si pour d'autres raisons, religieuses, culturelles ou autres, l'enfant a également besoin d'un régime alimentaire spécifique, vous pouvez demander au centre. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le Guide pour le respect de la diversité des croyances dans les écoles en Catalogne](#) (en catalan).

### Enseignement secondaire

Dans le cas du secondaire, l'espace midi n'a pas de caractère pédagogique. Cela implique qu'il n'y a pas de superviseurs en charge et est conditionné à la journée scolaire, qui dans le cas du lycée a tendance à être continue (sans activités de l'après-midi).

Dans ce contexte, les modèles que l'on peut généralement trouver sont:

- 1. Cantine:** un espace du centre qui fonctionne comme une sorte de bar, avec des horaires spécifiques, où les jeunes et les adolescents peuvent acheter de la nourriture.

2. **Espace facilité dans le centre:** le centre peut fournir un espace où il peut y avoir un micro-ondes, ou d'autres éléments de base, afin que les jeunes et les adolescents puissent manger ce qu'ils apportent de la maison. Cet espace peut être aménagé pour s'occuper des jeunes. La fourniture et l'entretien de ce service doivent être financés par les familles.
3. **Service de restauration:** une école peut proposer à une entreprise externe un service de restauration qui peut être offert aux étudiants par le biais de la cantine ou d'autres moyens. Les familles doivent payer pour cette nourriture.
4. **Salle à manger dans les instituts scolaires:** dans ce cas particulier, la plupart du temps, le service de restauration de l'école est utilisé, ce qui fonctionne comme celui expliqué dans le cas de l'école primaire.

Il est recommandé aux familles de découvrir dans chaque école quel est le modèle existant afin de prendre une décision concernant la nutrition des élèves.

### 4.4.3. Transport scolaire

L'objectif du transport scolaire est de permettre à tous les enfants d'accéder aux écoles.

Pour y parvenir, il existe des avantages administratifs spécifiques.

- Les élèves des écoles primaires et secondaires obligatoires qui doivent être inscrits en dehors de leur commune en raison de l'absence d'une offre éducative de leur niveau au sein de leur commune et qui sont inscrits dans l'école la plus proche. En principe, il est assumé par les conseils régionaux, qui sont ceux qui offrent des bourses et une aide au transport scolaire. (Article 65.2 de la loi 1/1990, du 3 octobre, portant organisation générale du système éducatif).
- Les pouvoirs publics favoriseront les actions compensatoires à l'égard des personnes en situation défavorable et une attention particulière sera portée aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (article 63 de la loi 1/1990, du 3 octobre, portant organisation générale du système éducatif).

Vous pouvez trouver toutes les informations sur la façon de vous inscrire au transport scolaire collectif pour votre enfant sur le site Web du [conseil régional](#) correspondant. Cela doit généralement être fait en juin. Dans cette même section, les itinéraires et horaires de chaque centre éducatif disposant de ce transport collectif sont précisés.

Enfin, vous pouvez contacter l'équipe de direction de votre école. Les informations sur le service sont également généralement disponibles sur les sites Web de l'école et de XTEC. Dans le même temps, vous pouvez contacter l'AFA de votre école ainsi que l'aFFaC.

#### **4.4.4. Activités extrascolaires**

Les activités extrascolaires sont celles qui sont effectuées après la fin des heures de classe. Lorsqu'elles sont effectuées dans le même centre éducatif, leur organisation dépend généralement de l'AFA. Les activités peuvent être très diverses, mais elles sont généralement liées au projet éducatif de l'école: musique, danse, théâtre, basket-ball, football, volley-ball, robotique, échecs, dessin artistique, langues, divers ateliers, et bien d'autres. La gamme de l'offre est très large. Le prix est fixé par l'AFA et est généralement payé mensuellement ou trimestriellement.

Dans certaines villes, les municipalités, en collaboration avec des entités, organisent des activités accessibles pour les familles ayant des difficultés financières.

Il est possible que dans votre quartier ou votre ville, il y ait un large éventail d'activités de l'après-midi proposées par d'autres entreprises et entités: académies de langues, écoles de danse, centres civiques et de quartier, espaces tanières, associations de quartier...

#### **Plus d'informations:**

- **Pour les activités extrascolaires organisées dans votre école:**

- Parler à l'AFA de l'école
- Sur le site du centre pédagogique
- Parler à d'autres familles de l'école

- **Pour les activités organisées par votre Mairie:**

- Site web de la Mairie ou du district
- À la mairie elle-même ou au siège de votre district
- Aux services sociaux
- Autres familles à l'école et autour de vous

- **Pour les activités organisées dans votre quartier:**

- Entités et entreprises de quartier
- Autres familles à l'école et autour de vous

#### **4.4.5. Colonies de vacances d'été**

Les colonies de vacances sont des activités éducatives de loisirs proposés pendant les vacances scolaires: Noël, Semaine Sainte, et surtout pendant la saison estivale. Ces activités peuvent être réalisées dans la même école ou dans d'autres espaces ou installations externes. Ce sont des activités, dans la plupart des cas, avec service de restauration et qui ont un coût économique.

Pour cette raison, certaines municipalités offrent des bourses aux familles pour ces activités, qui sont accordées à des montants plus ou moins élevés en fonction du revenu de l'unité familiale. Consultez le site Web de votre ville pour plus d'informations.

Les colonies de vacances sont généralement organisées par l'AFA, mais il est courant que les municipalités, les clubs sportifs et d'autres entités les proposent également.

Malgré cela, l'offre des colonies de vacances peut être très large, surtout pendant les périodes estivales et dans les grandes villes. En plus de celles qui sont organisées dans votre centre, renseignez-vous sur les options qui s'offrent à vous pour pouvoir choisir celle qui convient le mieux aux besoins de la famille et de vos enfants.

Si vous estimez avoir besoin de ces services, veuillez contacter l'AFA ou l'adresse de votre centre pour recevoir les informations.

Vous pouvez également vous rendre dans les quartiers et les entités du quartier (colonies, etc.), car dans les grandes villes, ils ont tendance à proposer des offres d'activités l'après-midi pour les enfants et les adolescents.

**Pour demander des informations, veuillez contacter:**

- **Pour les colonies organisés dans votre centre:**
  - Demander directement à l'AFA
  - Sur le site de l'AFA ou du centre éducatif
  - Aux autres familles de l'école
- **Pour les colonies organisés par votre Mairie:**
  - Site web de la Mairie ou du district
  - À la mairie elle-même ou au siège de votre district
  - Aux services sociaux
  - Autres familles à l'école et autour de vous.
- **Pour les colonies organisées dans votre quartier:**
  - Entités du quartier
  - Autres familles à l'école et autour de vous



Rappelez-vous que le système éducatif reconnaît et intègre la nature éducative des activités de loisirs, en particulier leur valeur socialisante et le droit de tous les élèves d'y accéder sur un pied d'égalité.

Les colonies doivent être inclusifs et accessibles à tous afin qu'ils puissent accueillir de manière adéquate des élèves de milieux sociaux, économiques et culturels différents; avec une diversité fonctionnelle et cognitive et qui n'ont pas de préjugés sexistes.

Dans le cas des cas organisés par les AFA, ceux-ci peuvent être limités aux familles associées, ou peuvent avoir un prix plus élevé pour les familles non associées.

## **4.5. La communauté éducative**

### **4.5.1. Qu'est-ce que c'est et qui en fait partie**

Les centres éducatifs ont pour mission l'éducation des élèves, mais pour qu'ils remplissent leur mission, l'action des

enseignants ne suffit pas. Les enseignants, malgré leur rôle fondamental, ont besoin de la communauté éducative pour le mener à bien, car tout cela est impliqué dans le processus éducatif des élèves.

La communauté éducative est composée de tous les agents qui interagissent dans le domaine éducatif : les étudiants, les familles, le personnel enseignant et le personnel non enseignant. Les administrations locales et régionales à travers leurs représentants (techniciens municipaux, inspecteurs, délégués du service de l'éducation, etc.) font également partie du centre, même si elles ne sont pas présentes tous les jours. Chacun de ces membres a des rôles, des responsabilités, des droits et des devoirs qu'il doit assumer tout au long de l'année scolaire. Lorsque nous parlons de la communauté éducative, nous faisons référence à toutes les personnes, groupes, entités et services impliqués dans le travail éducatif. Et l'AFA en fait partie. L'administration éducative et les centres éducatifs ont la responsabilité et le devoir de promouvoir la participation de tous ces agents en relation avec l'éducation publique.

### **4.5.2. Participation de la famille**

L'implication des familles dans l'éducation des enfants et des jeunes, non seulement à la maison, mais aussi à l'école, est fortement associée à leur développement social et émotionnel, ainsi qu'à leur réussite scolaire. C'est pourquoi la participation des familles à l'école est très importante pour atteindre le plein développement des enfants et des adolescents.

#### La lettre d'engagement

La lettre d'Engagement Educatif est un outil de dialogue entre les familles d'élèves et les professionnels de l'éducation, afin de favoriser la réussite scolaire. Dans cet engagement, la famille et l'école expriment les objectifs pour parvenir à un environnement de coexistence et de respect pour le développement des activités éducatives. Par le biais de la lettre de l'engagement éducatif, nous voulons renforcer la participation des familles à l'éducation de leurs enfants, car l'éducation est le résultat de l'effort conjoint des familles et des écoles.

Chaque école élabore sa lettre d'engagement éducatif de manière participative entre les différents membres de la communauté scolaire, en particulier les professionnels de l'éducation et les familles, selon les principes, critères et valeurs de son projet éducatif.

Ce document doit être signé par le père, la mère ou le tuteur légal de l'élève et la direction du centre éducatif public ou le propriétaire du centre privé convenu au moment de l'inscription.

### 4.5.3. L'Association des Familles Etudiantes (AFA)

L'AFA est une association à but non lucratif formée par des familles d'élèves pour contribuer à l'amélioration de la qualité du système d'enseignement public et des conditions de scolarisation des élèves. De l'AFA, qui est situé dans le même centre éducatif, les familles exercent différentes responsabilités - économiques, juridiques, professionnelles et personnelles - pour influencer l'éducation de tous les élèves et le bon fonctionnement du centre éducatif.

Son fonctionnement est établi dans les statuts et le règlement intérieur, s'ils ont été établis, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres.

L'AFA a deux organes directeurs:

- **L'assemblée générale des actionnaires**, qui est l'organe souverain.
- **Le conseil d'administration** qui administre et représente l'AFA.

Être membre de l'AFA est volontaire et implique le paiement d'une cotisation établie par l'Assemblée générale des membres.

L'une des fonctions de l'AFA est de faciliter la participation et l'intervention directe des familles dans le développement éducatif et scolaire des élèves. L'AFA peut organiser des conférences, des réunions, des activités familiales, des espaces de partage d'expériences et de connaissances, des projets d'amélioration pour l'école, etc., qui favorisent cet objectif et peut également, à travers les représentants des familles au sein de la commission scolaire, surveiller le fonctionnement du centre éducatif, avec des questions telles que l'application du calendrier et du calendrier prévus dans la programmation générale du centre, garantir une bonne coexistence dans le centre, aider les enseignants à réaliser un système agile d'entretiens avec les familles, etc.

L'éducation commence à la maison et se poursuit à l'école et au lycée, mais il est important qu'il y ait une continuité.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le fonctionnement de l'AFA ou sur les services qu'elle gère dans l'école, vous pouvez consulter le site [Web](#) de l'aFFaC (en catalan).

### 4.5.4. Le Conseil scolaire du Centre (CEC)

Le Conseil scolaire du Centre est un organe de participation au sein du gouvernement où les différents secteurs de la communauté éducative du centre sont représentés. C'est le seul espace formel de participation des familles au centre.

Les familles sont représentées et peuvent participer aux décisions concernant le fonctionnement et l'organisation du centre. Outre les familles, cet organisme implique également tous les groupes de la communauté éducative (enseignants, étudiants, directeurs, autres professionnels, etc.).

Les membres des conseils scolaires sont élus pour un mandat de quatre ans et sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

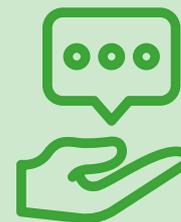
Pour plus d'informations sur les fonctions, la composition dans les différents centres éducatifs, le fonctionnement et le renouvellement des membres des conseils scolaires, vous pouvez consulter le [lien](#) suivant (en catalan).

Toutes les mères, pères et tuteurs et tuteuses légaux des centres éducatifs ont le droit de se présenter comme candidats au poste de représentant de la famille au conseil de l'école lorsqu'il y a des élections et ont également le droit de participer le jour où l'école déclenche les élections en votant pour les candidats que vous considérez comme les plus représentatifs.

## 4.6. Conseils et recommandations

Les familles participent aux élections pour soutenir votre candidat et déléguer leur voix et voter pour vous représenter devant l'école. De cette façon, vous pouvez partager vos opinions et vos contributions. Par conséquent, il est important que vous participiez aux élections des conseils scolaires pour les raisons suivantes:

- Vous êtes responsable de la formation de vos enfants et il est important d'avoir une bonne représentation au sein de la commission scolaire qui vous informe et fait entendre votre voix.
- Les familles et les équipes pédagogiques partagent le même objectif : la réussite scolaire, sociale et personnelle de leurs enfants. C'est pourquoi vous devez être en mesure de travailler ensemble et de décider des engagements à prendre pour y parvenir.
- Les familles ont le droit de participer démocratiquement à l'organisation du centre. C'est une façon de valoriser l'école et aussi d'aider votre enfant à la valoriser.
- La réussite scolaire de votre enfant dépend également du fonctionnement et du climat de l'école. Être impliqué dans le suivi et l'évaluation de ce fonctionnement, c'est être impliqué dans son développement et son épanouissement personnel.
- C'est le moyen de faire entendre votre voix sur les questions qui peuvent vous préoccuper, telles que les activités extrascolaires ou l'alimentation dans la cantine de l'école.



## 4.7. La vie au centre

### 4.7.1. Communication avec les familles

Chaque école établit les canaux d'information et de communication qui rendent possible la relation avec les familles. Ces canaux doivent être bidirectionnels, facilitant la communication directe entre l'école et les familles.

Voici quelques ressources que vous pouvez utiliser pour la communication et l'information:

- **Communication quotidienne:** c'est une source d'information importante pour savoir quels sont les besoins de l'enfant. C'est pour cela que, tant à la réception qu'au moment des adieux, les familles peuvent contacter l'équipe pédagogique pour partager les informations qu'elles jugent pertinentes. Un outil de communication quotidienne ou hebdomadaire est l'agenda de l'école. Il est de plus en plus courant que l'école utilise une application ou des groupes WhatsApp pour les classes, gérés par des tuteurs ou des délégués familiaux.
- **Réunion avec tutorat:** au début du cours, une réunion du tuteur est convoquée avec les familles des élèves de la classe pour fournir les informations nécessaires sur le fonctionnement de l'école.
- **Entretiens individuels:** au moins un entretien individuel est prévu par an, où le tuteur rencontre la famille de chaque enfant pour suivre les progrès de l'enfant pendant le cours.

D'autres outils et moyens qui facilitent cette communication sont:

- **Site Web:** c'est un outil d'information directe pour les familles sur le projet éducatif, les services offerts par le centre, l'organisation, le fonctionnement, les projets, etc.
- **Réseaux sociaux:** de nombreuses écoles utilisent régulièrement les réseaux sociaux pour rendre compte des activités menées à l'école: participation des élèves à des projets, activités pertinentes, sorties, etc. Ce n'est peut-être pas le seul canal pour obtenir des conseils importants.



**Et rappelez-vous:** les familles ont le droit de communiquer individuellement avec le tuteur ou la tutrice du groupe de classe de votre enfant pour recevoir des informations sur ses progrès scolaires, ainsi que pour recevoir des conseils et l'attention spécifique.

### 4.7.2. Résolution des conflits

Pour faire face aux différentes situations dans lesquelles des conflits peuvent survenir au sein de l'école, le ministère de l'Éducation dispose de lignes directrices et de **protocoles** pour rétablir la relation entre les parties, réparer les dommages et apporter des solutions positives à ces situations.

En ce qui concerne les écoles, lorsque des situations menacent la coexistence, chaque école doit gérer des situations potentiellement conflictuelles en tenant compte des critères pédagogiques de son projet éducatif et dans le cadre de la réglementation en vigueur. Les écoles doivent mettre en place des mesures pour promouvoir la coexistence, et en particulier des mécanismes de médiation pour la résolution pacifique des conflits et des formules par lesquelles les familles s'engagent à coopérer efficacement à l'orientation, stimuler et, si nécessaire, modifier l'attitude et la conduite des élèves à l'école. Toutes ces mesures doivent être incluses dans les règles d'organisation et de fonctionnement du Centre et dans le projet de coexistence.

Le **projet de coexistence doit** refléter les actions que l'école développe pour former tous les élèves et le reste de la communauté éducative à la coexistence et à la gestion positive des conflits. Ces actions doivent viser à améliorer la coexistence dans différents domaines et niveaux d'action. Il comprend également les mécanismes que le centre établit lorsqu'il s'agit de résoudre les conflits et de créer une atmosphère de travail et de coexistence sûre et saine. Toutes les mesures doivent être harmonisées et évoluer vers une approche complète et globale de la coexistence, en partant des besoins spécifiques de chaque centre et d'une approche d'apprentissage collectif.

Les centres éducatifs peuvent également compter sur les conseils de professionnels des services éducatifs et, le cas échéant, de l'Inspection de l'éducation.

En Catalogne, il existe le **Plan pour des écoles sans violence**, qui vise à rendre visible la violence dans les écoles, à l'identifier et à agir pour protéger les élèves. Il dispose d'une Unité de Soutien aux Etudiants en Situations de Violence (USAV pour les sigles en catalan), composée d'une équipe de professionnels qui s'occupent des cas. Dans le même temps, ils disposent d'une **application web du ministère de l'Éducation**, qui vise à pouvoir signaler les cas de harcèlement ou de violence à l'école qui peuvent être vécus par tous les élèves en Catalogne de manière facile, intuitive et efficace. N'importe qui - étudiants, enseignants et familles - peut signaler un fait en remplissant un simple formulaire via l'application.

Dans les cas particulièrement complexes ou qui ne peuvent être résolus par les voies ordinaires, tout membre de la communauté éducative peut contacter **l'Unité de soutien à la coexistence scolaire du ministère de l'Éducation** (935516968-eif.educacio@gencat.cat), qui offre des conseils téléphoniques et face à face dans le cas où les services territoriaux l'estiment nécessaire.

En ce qui concerne les familles, lorsque vous êtes confronté à un conflit, la première personne à qui vous devez parler est le tuteur du groupe de classes de votre enfant. Si le problème concerne le tuteur, essayez de résoudre le conflit par le biais d'un entretien individuel. Cependant, si le problème ou le conflit persiste, nous demanderons la médiation de la direction de l'école pour tenter de résoudre d'éventuels désaccords.

Si vous avez un conflit avec la direction de l'école qui n'a pas été résolu, qu'il soit privé ou collectif, vous devriez parler à l'inspection éducative, un organisme du ministère de l'Éducation qui vise à superviser, conseiller et évaluer les centres et services éducatifs, ou avec les services territoriaux de l'éducation.

## 5. Processus de préinscription et d'inscription

Pour obtenir une place publique, vous devez passer par un processus de préinscription et d'inscription, qui varie en fonction de l'heure d'arrivée et de l'âge de l'étudiant. Si vous venez d'arriver en Catalogne, nous vous recommandons de contacter **l'Office scolaire municipal (OME)** de la municipalité où vous prévoyez de résider. Il est important de se rappeler à tout moment que, de 3 à 16 ans, tous les enfants et adolescents ont le droit d'obtenir une place publique, gratuit et non religieux. Pour cette raison, il est obligatoire pour les familles d'éduquer leurs enfants et autres mineurs à charge, et il est de l'obligation de l'administration publique de veiller à ce que ces enfants et adolescents puissent être éduqués.

**Pour préinscrire et inscrire un enfant ou un jeune dans le système éducatif, il est nécessaire de prendre en compte que:**

- 1** Les familles qui arrivent alors que la période de préinscription est ouverte (généralement entre mars et avril) devront suivre le processus régulier pour obtenir une place. Si la période régulière de préinscription et d'inscription est clôturée, elle doit être adressée à l'OME.
- 2** Dans les deux cas, le préenregistrement doit se faire par voie électronique (en ligne). Si vous avez des difficultés à accéder à un appareil, sur Internet, ou si vous ne savez pas comment procéder, vous pouvez vous rendre en personne au siège de l'aFFaC (vous devez prendre rendez-vous par téléphone : 934357686) et nous vous aiderons à le faire gratuitement.
- 3** Ne pas avoir de recensement ou être dans une situation administrative irrégulière ne peut pas conditionner la scolarisation de vos enfants. Tous les enfants et adolescents ont droit à une place publique gratuite dans le système éducatif.
- 4** Au moment de l'inscription dans une école publique, vous pouvez demander à votre enfant de pratiquer l'une de ces religions: l'islam, le judaïsme, l'évangélisme ou le catholicisme.

## 6. Soutien supplémentaire aux nouveaux étudiants

La langue catalane est la langue véhiculaire dans les écoles, c'est-à-dire la langue principale d'apprentissage et de communication. Ci-dessous, les actions de soutien menées par les écoles et les instituts pour l'enseignement du catalan sont expliquées.

### 6.1. Plan d'accueil

Le Plan d'Accueil est un protocole d'actions établi par chaque école pour accompagner les nouveaux élèves, qui rejoignent l'école et qui nécessitent un processus d'adaptation pédagogique et d'apprentissage de la langue catalane. Cependant, comme il s'agit d'un document de libre élaboration selon les caractéristiques de chaque centre, il peut inclure des mesures pour l'accueil de nouvelles familles, mais aussi des recommandations et des lignes directrices pour l'accueil des enseignants et autres membres de la communauté éducative qui rejoignent le centre.

**Chaque école a son propre plan d'accueil. Pour cette raison, les nouvelles familles doivent demander ce document à l'équipe de gestion ou à un autre professionnel de l'éducation de référence, ainsi qu'à l'AFA de l'école.**

Le site [Web](#) (en catalan) du Département de l'éducation de la Generalitat de Catalogne détaille également ce qu'il doit contenir et comment le plan d'accueil pour les familles devrait être.

**Il est important de se rappeler certains droits que les familles et les nouveaux élèves ont par rapport au plan d'accueil :**

- L'équipe de gestion a l'obligation d'informer les nouvelles familles de l'existence du plan d'accueil de l'école et de répondre à leurs besoins et demandes concernant l'école. Il est également recommandé de fournir un document dans une langue familière et compréhensible pour ces familles.
- Les nouvelles familles peuvent demander un traducteur à l'équipe de gestion si nécessaire (si cela est prévu dans le plan d'accueil).
- Le plan d'accueil doit être appliqué à toutes les étapes de l'éducation, y compris celles qui ne sont pas obligatoires.
- Si l'école a un plan d'accueil, les familles et les élèves peuvent demander à l'équipe de direction de les aider à compléter les procédures d'inscription. Vous pouvez également demander des informations sur le système éducatif, les services scolaires, les mesures de placement en classe (y compris le programme de soutien linguistique) et d'autres services sociaux.
- Une fois informées des mesures d'accueil, les nouvelles familles peuvent donner ou non leur accord quant à la participation du nouvel élève.

## 6.2. Classe d'accueil

Si votre enfant a entre 8 et 16 ans, vient de rejoindre l'école ou le lycée en Catalogne et ne connaît pas la langue catalane, en plus d'être avec son groupe dans la classe ordinaire correspondante, il assistera à une classe d'adaptation pendant quelques heures au sein de l'école et pendant les heures d'école avec d'autres enfants et/ou adolescents dans la même situation, dirigé par un tuteur dans cette classe, avec le soutien d'autres enseignants.

L'objectif de la classe d'accueil est que ces élèves acquièrent des connaissances de base de la langue catalane pour faciliter l'acquisition de contenu dans leur groupe de classe le plus rapidement possible.

Selon le ministère de l'Éducation, il est recommandé que le nombre d'étudiants qui peuvent être dans la classe d'accueil en même temps soit d'environ douze. Le nombre peut varier en fonction du niveau de langue des étudiants.

Il n'y a pas de nombre d'heures fixe pour être dans la classe d'accueil. Dans tous les cas, chaque élève peut assister aux heures dont il a besoin (cette décision sera prise par l'école), car ils doivent être ouverts le même nombre d'heures que les élèves sont dans l'école.

Le tuteur de la classe d'accueil est celui qui coordonne le travail pédagogique de cet espace. De plus, ce tuteur coordonne à la fois avec le tuteur du groupe de classe de ce corps étudiant, et avec le personnel enseignant de chaque matière lorsqu'un étudiant rejoint la classe ordinaire.

### 6. 2.1. Les TIC dans la classe d'accueil

Les technologies de l'information et de la communication (TIC pour les sigles en catalan) sont un ensemble de ressources, d'outils, d'équipements ou de programmes informatiques qui permettent la transmission numérique de l'information.

L'utilisation des TIC dans la classe d'accueil a pour objectif principal : permettre aux étudiants d'acquérir les différentes compétences linguistiques pour se développer et pouvoir communiquer immédiatement avec leur environnement. De plus, il encourage également la découverte du nouvel environnement, le maintien de liens avec le pays d'origine et la possibilité de s'exprimer de différentes manières, en plus de la langue.

Quelques exemples de TIC dans la classe d'accueil :

- JClíc (l'un des plus utilisés) où ils peuvent travailler sur différents objectifs tels que le vocabulaire, la prononciation, l'écriture, la lecture, etc.

- Dans le portail [Edu365.cat](http://Edu365.cat), il existe différentes ressources technologiques.
- [Els primers dies de l'Associació Catalana per la Telemàtica Educativa](#). Il leur permet de travailler sur une grande variété de points au sein de la classe d'accueil: concepts liés au logement et à la ville, services publics, entre autres.
- Dictées en ligne et plus encore.

### 6.3. Relation entre la classe d'accueil et la classe ordinaire

Comme nous l'avons mentionné dans le point précédent, la classe d'accueil est un espace pour les nouveaux étudiants, mais ce n'est pas le seul endroit pour apprendre. Il est important que les nouveaux enfants ou les jeunes partagent des classes et des expériences avec le reste des élèves, car cela est enrichissant des deux côtés.

Chaque centre organise l'équilibre des horaires entre la classe ordinaire et la classe d'accueil à sa manière. Selon l'avis des experts, nous trouvons trois manières différentes d'organiser l'assistance dans ces espaces (Gonzalez, Benito, 2010) :

1. **Priorité: Heures de classe d'accueil.** Le centre choisit d'organiser les heures d'ouverture de la classe d'accueil indépendamment des heures d'ouverture de la classe ordinaire. Cela facilite la présence de groupes homogènes dans la classe d'accueil, mais rend difficile l'adaptation au sujet de la classe ordinaire.
2. **Priorité: Heures de classe ordinaires.** Le centre choisit d'organiser les heures d'ouverture de classe d'accueil en fonction des heures d'ouverture de la classe ordinaire. Cela permet aux étudiants de suivre plus facilement les matières où ils sont plus faciles à suivre et plus à l'aise dans la classe ordinaire, et d'aller dans la classe d'accueil dans les matières les plus difficiles à suivre telles que le catalan ou l'espagnol. Cela rend difficile la création de groupes de classe homogènes et accueillants, car il existe une variété d'horaires.
3. **Groupes de classes composés principalement de nouveaux élèves.** Cette option facilite la coordination entre la classe d'accueil et la classe ordinaire, mais séparent beaucoup plus que les autres options.

En dehors de cela, chaque nouvel enfant/jeune a sa propre base éducative qui doit être prise en compte lors de l'accompagnement de cet élève. Encore une fois, selon les experts, la différenciation suivante doit être faite lors de l'examen de leur participation à la classe d'accueil (Gonzalez, Benito, 2010):

1. **Nouveaux élèves ayant une base éducative antérieure:** leur présence dans la classe ordinaire doit être priorisée. Dans ce cas, la classe d'accueil doit être conçue comme un élément complémentaire pour les matières linguistiques.

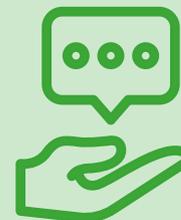
- 2. Nouveaux élèves sans base pédagogique préalable:** Dans ce cas, la classe d'accueil joue un rôle fondamental. Par conséquent, les sujets et le temps dans la classe ordinaire doivent être considérés en tenant compte des variables individuelles qui évaluent les effets positifs et négatifs de chacun des élèves.

De plus, dans l'évaluation initiale qui est effectuée sur le nouvel élève, les besoins qu'il a, qu'ils soient relationnels, linguistiques ou éducatifs, doivent être reflétés. Ces informations aideront à pouvoir suivre l'enfant/jeune nouveau venu plus personnellement et plus efficacement.

## 6.4. Conseils et recommandations

Si vous êtes une nouvelle famille et que vous souhaitez accéder aux ressources de soutien supplémentaires de l'école de votre enfant, nous vous recommandons de suivre ces conseils:

- Demander une rencontre avec l'équipe de direction avant le processus d'inscription des nouveaux étudiants et se renseigner sur les mesures du plan d'accueil. Les étudiants peuvent également assister à cette réunion, s'ils le souhaitent.
- Accès pour fournir des informations sur la situation familiale et l'élève afin que l'intervention du centre soit individualisée et précise.
- Demandez des informations dans une langue familière à la nouvelle famille.
- Si votre enfant est déjà en classe, demandez-lui à quoi ressemble cet espace, comment il va et comment il se sent.
- Si vous souhaitez également apprendre le catalan, il existe des cours pour adultes. Il existe des formats en face à face, mixtes ou en ligne et les premiers niveaux sont gratuits. Nous savons qu'il n'est pas facile de suivre ces cours pour plusieurs raisons. Vous pouvez également demander à votre AFA si elle mène des activités pour aider les familles du centre à apprendre le catalan. Connaître cette langue vous permettra d'aider et de soutenir plus facilement votre enfant pendant qu'il est à l'école et/ou au lycée.
- Il est recommandé que les élèves, durant certaines classes ou matières, soient incorporés dans la classe ordinaire du groupe où ils sont inscrits. Les élèves de votre groupe doivent vous identifier en tant que camarade de classe, et non en tant que groupe séparé.



## 7. Subventions et bourses

Il est important de noter que les informations fournies sur les bourses et les subventions sont généralement basées sur les caractéristiques les plus courantes sur l'ensemble du territoire. Il est important, dans chaque cas, de lire attentivement les termes et conditions de l'appel auquel nous voulons accéder afin d'être clair sur les délais, les conditions et la documentation à fournir.

Si vous avez des questions ou besoin de conseils, n'hésitez pas à contacter l'aFFaC.

### 7.1. Jardins d'enfants

Les conseils de comté et certaines municipalités accordent une aide aux jardins d'enfants. Dans certains cas, l'aide est calculée sur la base des frais mensuels, soit en demi-pension - lorsque le centre sert le repas du midi par le biais d'un service de restauration ou de sa propre cuisine -, soit à l'extérieur - lorsque le mineur n'utilise pas le service de restauration. Dans d'autres, il s'agit d'une prime et/ou d'une exemption du prix public des crèches.

L'appel est ouvert aux élèves du préscolaire io et i1 fréquentant des centres agréés par le ministère de l'Éducation.

L'attribution de la bourse dépendra du niveau socio-économique de la famille candidate. La date limite pour postuler à ces subventions s'ouvrent généralement au cours du premier trimestre de l'année.

Dans certains cas, la procédure est effectuée directement par la direction de l'école maternelle. Si ce n'est pas le cas, cela doit être fait à partir du site Web de l'entité convocatrice (conseil régional, mairie).

### 7.2. Éducation de la petite enfance au 2e cycle, primaire et secondaire

#### 7.2.1. Aides à la restauration individuelles (bourse de la cantine):

L'Administration attribue une aide à la restauration individuelle (qui couvre 100% à 70% du coût du service de restauration) aux étudiants qui l'utilisent.

Pour demander cette aide, les familles doivent contacter les conseils de comté ou la CEB, Consortium d'Education de Barcelone, (dans le cas des étudiants inscrits dans des écoles de la ville de Barcelone).

Pour les étudiants qui doivent déménager en dehors de leur commune de résidence en raison de l'inexistence de cette offre selon le niveau d'enseignement correspondant, le ministère de l'Éducation doit obligatoirement garantir le service de restauration gratuite.

L'attribution de la bourse et le pourcentage de la bourse (dans le cas de la bourse de restauration) dépendront du niveau socio-économique de la famille candidate.

La date limite pour postuler à chacune de ces bourses varie en fonction de chaque territoire et du type de procédure, mais elles ouvrent généralement au cours du troisième trimestre de l'année scolaire (avril-mai-juin). Au cours du mois de septembre, une notification est reçue indiquant si l'aide a été accordée ou non, et la bourse commence à entrer en vigueur au début de la nouvelle année scolaire.

### **7.2.2. Aides individuelles au transport**

Afin de faciliter la circulation des élèves dans l'enseignement obligatoire, lorsqu'il n'est pas possible de mettre en place un service de transport scolaire, dans le mode de déplacement discrétionnaire ou régulier, une aide financière sera accordée aux familles des élèves afin d'assurer leur transfert vers les centres éducatifs où ils sont inscrits.

Chaque année scolaire, les conseils départementaux et le Consortium de l'éducation de Barcelone dans le cas des élèves inscrits dans les écoles de la ville de Barcelone, approuvent les bases qui doivent régir l'octroi de l'aide, en tenant compte de la situation socio-économique de la famille et de la distance géographique.

### **7.2.3. Aide à l'achat de livres et fournitures scolaires**

Cette aide est accordée pour l'acquisition de manuels scolaires et de matérielles didactiques et informatique supplémentaire obligatoire pour les étudiants qui étudient dans des écoles et des instituts financés par des fonds publics. Ce type d'aide est généralement offert par les conseils de comté, bien qu'il existe des mairies qui accordent également une aide à cet égard.

## **7.3. Soutien aux activités estivales et extrascolaires**

De nombreuses mairies et également certains conseils de comté accordent des subventions aux enfants qui souhaitent participer à des espaces de loisirs en été (colonies, colonies de vacances), ainsi qu'à des activités extrascolaires pendant le cours.

L'attribution de la bourse dépendra du niveau socio-économique de la famille candidate.

La date limite pour postuler à ces subventions s'ouvre généralement au cours du premier ou troisième trimestre de l'année.

## 7.4. Comment faire une demande de bourse ou d'aide

En règle générale, la procédure d'obtention d'une bourse ou d'une aide doit se faire par voie électronique. Dans des cas exceptionnels, ils peuvent être traités en personne avec l'aide des services sociaux, mairie, du conseil de comté et/ou des centres éducatifs.

**Vous aurez besoin d'une identification numérique** : IdCAT mobile, CL@VE ou DNle. Si vous n'avez toujours pas d'identification numérique, vous pouvez traiter l'IdCAT mobile à partir de ce [lien](#).

### **Documentation requise (en règle générale):**

- DNI/NIE de tous les membres de l'unité familiale.
- Dépliant de coexistence, émis par la mairie.
- Numéro d'identification de l'étudiant (IDALU pour les sigles en catalan), dans les bourses du 2ème cycle de l'éducation de la petite enfance. Si vous ne le savez pas, vous pouvez le demander à l'école ou le consulter sur ce [site](#) (en catalan).

Pour toute autre documentation complémentaire, il sera nécessaire de consulter les conditions générales de chaque appel.

### **Si vous avez besoin de plus d'informations sur la façon d'accéder aux bourses d'études et aux aides, il existe différents organismes où vous pouvez demander des informations:**

- Si vous vivez dans la ville de Barcelone, sur le site [Web](#) du Consortium d'Education de Barcelone.
- Si vous habitez dans la zone métropolitaine de Barcelone (Hospitalet de Llobregat, Sant Adrià del Besós, Badalona, Santa Coloma de Gramenet), Alt Penedès ou Garraf, sur le site [Web](#) des services territoriaux des Régions de Barcelone.
- Si vous vivez dans le reste de la Catalogne, sur le site Web de votre conseil régional. Cherchez-le [ici](#).
- Dans votre école.
- À l'OME de votre commune.
- À votre mairie.
- À l'AFA de votre centre.
- Aux autres familles de l'école et au cercle d'amis.

## 8. Points d'information

Les **bureaux scolaires municipaux (OME)** sont les espaces de référence pour assister, informer et guider les familles lorsqu'elles souhaitent envoyer leurs enfants à l'école dans n'importe quelle école publique de Catalogne.

Les OME agissent dans le processus de scolarisation au niveau de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire obligatoire. Ses **principales fonctions** sont:

- Conseils sur les processus de préinscription et d'inscription pour les familles:
  - Ils offrent des informations sur l'offre éducative des écoles de votre municipalité.
  - Ils coordonnent les journées portes ouvertes des centres éducatifs de la commune.
  - Ils reçoivent et traitent les demandes d'admission dans les écoles.
  - Ils annoncent les résultats du processus de préinscription dans les centres de la municipalité.
- Accompagnement et soutien aux nouvelles familles pour la scolarisation.
- Détection et répartition des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques (NFE pour les sigles en catalan) et de l'inscription active:
  - Ils assurent une répartition équilibrée des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques entre toutes les écoles de leur région ou municipalité.
  - Ils facilitent l'accueil, l'orientation et la scolarisation des élèves vulnérables.
  - Ils proposent l'attribution d'une place scolaire aux élèves qui n'ont obtenu aucune des places demandées, à condition qu'ils n'aient pas été préalablement inscrits à l'école ou que, malgré leur inscription, ils ne puissent pas continuer à être inscrits dans la même école.
  - Ils attribuent une place scolaire aux élèves en dehors de la période de préinscription ordinaire.

**Les OME existants en Catalogne sont les suivants:**

OME Amposta	Plaça de l'Ajuntament, 6, 2n	Amposta	43870	Montsià
OME Badalona	Plaça de l'Assemblea de Catalunya, 9-12	Badalona	08911	Barcelonès

OME Balaguer	Carrer de la Divina Pastora, 1	Balaguer	25600	Noguera
OME Banyoles	Passeig de la Indústria, 25	Banyoles	17820	Pla de l'Estany
OME Barberà del Vallès	Plaça de la Vila, 1	Barberà del Vallès	08210	Vallès Occidental
OME Barcelona - Sant Andreu	Carrer de Montsec, 20-22	Barcelona	08030	Barcelonès
OME Barcelona - Nou Barris	Carrer de Nil, 27 baixos	Barcelona	08031	Barcelonès
OME Barcelona - Ciutat Vella	Placeta del Pi, 2	Barcelona	08002	Barcelonès
OME Berga	Plaça de Sant Pere, 1 2a planta	Berga	08600	Berguedà
OME Blanes	Passeig de Dintre, 25	Blanes	17300	Selva
OME Caldes de Montbui	Carrer de la Font del Lleó, 11	Caldes de Montbui	08140	Vallès Oriental
OME Calella	Carrer de Sant Pere, 152	Calella	08370	Maresme
OME Cambrils	Avinguda de l'Horta de Santa Maria, 14 4 <sup>a</sup>	Cambrils	43850	Baix Camp
OME Canet de Mar	Riera de la Gavarra, s/n Edifici Vil·la Flora	Canet de Mar	08360	Maresme

OME Canovelles	Carrer de Ponent, 9	Canovelles	08420	Vallès Oriental
OME Capellades	Carrer de Ramón Godó, 9	Capellades	08786	Anoia
OME Cassà de la Selva	Rambla Onze de Setembre, 113	Cassà de la Selva	17244	Gironès
OME Castelló d'Empúries	Plaça de Catalunya, 1	Castelló d'Empúries	17486	Alt Empordà
OME Cerdanyola del Vallès	Avinguda d'Espanya, 6 C Baixos	Cerdanyola del Vallès	08290	Vallès Occidental
OME Cervera	Plaça Major, 1 baixos (Edifici de la Paeria)	Cervera	25200	Segarra
OME Deltebre	Plaça del Vint de maig, 1	Deltebre	43580	Baix Ebre
OME Figueres	Carrer Nou, 53	Figueras	17600	Alt Empordà
OME Gavà	Plaça de Jaume Balmes, s/n	Gavà	08850	Baix Llobregat
OME Girona	Carrer de Ciutadans, 3	Girona	17004	Gironès
OME Gironella	Plaça de la Vila, 13	Gironella	08680	Berguedà
OME Granollers	Carrer de Jaume Camp i Lloreda, 1	Granollers	08401	Vallès Oriental
OME Igualada	Carrer de la Trinitat, 12 (Espai cívic centre)	Igualada	08700	Anoia

OME L'Hospitalet de Llobregat	Carrer de Girona, 10	Hospitalet de Llobregat, l'	08901	Barcelonès
OME La Bisbal d'Empordà	Carrer de Coll i Vehí, 16-24 (Escoles velles)	Bisbal d'Empordà, la	17100	Baix Empordà
OME La Seu d'Urgell	Plaça dels Oms, 1	Seu d'Urgell,	25700	Alt Urgell
OME Lleida	Carrer del Bisbe Torres, 2	Lleida	25002	Segrià
OME Lloret de Mar	Carrer del Torrentó, 22-24 3a planta	Lloret de Mar	17310	Selva
OME Maçanet de la Selva	Avinguda de Catalunya, 13	Maçanet de la Selva	17412	Selva
OME Manlleu	Plaça Dalt Vila, 1 3a. planta (Casa de Cultura de Can Puget)	Manlleu	08560	Osona
OME Manresa	Carretera de Vic, 16 baixos (Edifici Infants)	Manresa	08240	Bages
OME Martorell	Carrer de Josep Tarradellas, 11 baixos (Complex Educatiu Torrent de Llobes)	Martorell	08760	Baix Llobregat
OME Mataró	Baixada de les Figueretes, 1 2a planta	Mataró	08301	Maresme
OME Molins de Rei	Carrer de Mossèn Jacint Verdaguer, 95 bis	Molins de Rei	08750	Baix Llobregat

OME Mollerussa	Plaça de l'Ajuntament, 2	Mollerussa	25230	Pla d'Urgell
OME Mollet del Vallès	Plaça Major, 1	Mollet del Vallès	08100	Vallès Oriental
OME Mont-roig del Camp	Carrer Sòria, 14-16	Mont-roig del Camp	43300	Baix Camp
OME Montcada i Reixac	Avinguda de la Unitat, 6	Montcada i Reixac	08110	Vallès Occidental
OME Gavà	Avinguda de Sant Joan de les Abadesses, 20-22	Olot	17800	Garrotxa
OME Palafrugell	Carrer del Bruguerol, 12 (Centre Municipal d'Educació)	Palafrugell	17200	Baix Empordà
OME Premià de Mar	Carrer de Joan XXIII, 2-8 nau 2 (antiga fàbrica de gas)	Premià de Mar	08330	Maresme
OME Gavà	Carrer del Rosselló, 2-8	Reus	43201	Baix Camp
OME Ripollet	Carrer de Can Masacs, 17	Ripollet	08291	Vallès Occidental
OME Roses	Plaça de Catalunya, 12-13	Roses	17480	Alt Empordà
OME Rubí	Carrer Narcís Menard, 13	Rubí	08191	Vallès Occidental
OME Sabadell	Carrer de Blasco de Garay, 19	Sabadell	08202	Vallès Occidental

OME Salou	Passeig del 30 d'octubre, 4 (Antic Pg. de la Segregació)	Salou	43840	Tarragonès
OME Salt	Plaça de Lluís Companys, 1	Salt	17190	Gironès
OME Sant Adrià de Besòs	Plaça de la Vila, 12	Sant Adrià de Besòs	08930	Barcelonès
OME Sant Andreu de la Barca	Plaça de l'Ajuntament, 1	Sant Andreu de la Barca	08740	Baix Llobregat
OME Sant Boi de Llobregat	Plaça de Montserrat Roig, 1 (Edifici l'Olivera)	Sant Boi de Llobregat	08830	Baix Llobregat
OME Sant Celoni	Passeig de la Rectoria Vella, s/n Àrea de Cultura - Educació. (Edifici Rectoria Vella)	Sant Celoni	08470	Vallès Oriental
OME Sant Cugat del Vallès	Plaça de Vila, 1	Sant Cugat del Vallès	08172	Vallès Occidental
OME Sant Feliu de Llobregat	Plaça de Lluís Companys, 1 (Can Ricart)	Sant Feliu de Llobregat	08980	Baix Llobregat
OME Sant Feliu de Guíxols	Carrer de Pecher, 7-19 (Antiga Casa Palet)	Sant Feliu de Guíxols	17220	Baix Empordà
OME Sant Joan de Vilatorrada	Carrer Major, 91-93	Sant Joan de Vilatorrada	08250	Bages

OME Sant Quirze del Vallès	Avinguda de Pau Casals, 72	Sant Quirze del Vallès	08192	Vallès Occidental
OME Sant Sadurní d'Anoia	Carrer de Marc Mir, 15 (Casal d'Entitats)	Sant Sadurní d'Anoia	08770	Alt Penedès
OME Sant Vicenç dels Horts	Carrer de Mossèn Jacint Verdager, 105	Sant Vicenç dels Horts	08620	Baix Llobregat
OME Sant Vicenç de Castellet	Plaça de l'Ajuntament, 8	Sant Vicenç de Castellet	08295	Bages
OME Santa Coloma de Gramenet	Rambla Sant Sebastià, 98-100	Santa Coloma de Gramenet	08922	Barcelonès
OME Santa Coloma de Farners	Carrer de Sant Sebastià, 91	Santa Coloma de Farners	17430	Selva
OME Santa Perpètua de Mogoda	Camí de la Granja, s/n (Apartat de Correus 210)	Santa Perpètua de Mogoda	08130	Vallès Occidental
OME Sitges	Carrer de les Pruelles, 2 Edifici Sitges Reference	Sitges	08870	Garraf
OME Solsona	Carrer del Castell, 20	Solsona	25280	Solsonès
OME Tarragona	Avinguda de Ramón y Cajal, 70	Tarragona	43005	Tarragonès
OME Tàrrrega	Plaça Major, 1 (Casa Consistorial)	Tàrrrega	25300	Urgell

OME Terrassa	Carrer de la Rasa, 24	Terrassa	08221	Vallès Occidental
OME Tona	Carrer de la Font, 8-10	Tona	08551	Osona
OME Tordera	Plaça de l'Església, 2	Tordera	08490	Maresme
OME Torelló	Carrer d'Enric Prat de la Riba, 17	Torelló	08570	Osona
OME Torredembarra	Carrer Alt de Sant Pere, 35	Torredembarra	43830	Tarragonès
OME Torroella de Montgrí	Carrer Major, 31 (Casa Pastors)	Torroella de Montgrí	17257	Baix Empordà
OME Valls	Plaça del Blat, 1	Valls	43800	Alt Camp
OME Vic	Carrer de les Basses, 3	Vic	08500	Osona
OME Viladecans	Plaça d'Europa, 7	Viladecans	08840	Baix Llobregat
OME Vilafranca del Penedès	Carrer de Santa Maria, 2 1a planta	Vilafranca del Penedès	08720	Alt Penedès
OME Vilanova del Camí	Plaça dels Horts, 1	Vilanova del Camí	08788	Anoia
OME Vilanova i la Geltrú	Carrer de la Unió, 81 (Edifici La Paperera)	Vilanova i la Geltrú	08800	Garraf
OME Masnou	Carrer de Roger de Flor, 23	Masnou, el	08320	Maresme

OME El Prat de Llobregat	Carrer del Centre, 26-30	Prat de Llobregat, el	08820	Baix Llobregat
OME El Vendrell	La Rambla, 24	Vendrell, el	43700	Baix Penedès

Si vous avez des questions plus spécifiques sur l'enfance avec la NESE (pour les sigles en catalan) et son processus de scolarisation, vous pouvez contacter les **entités** suivantes:

- Afatrac
- Nous apprenons l'autisme
- Fédération catalane de l'
- Association pour le bien-être et le développement de l'autisme (ABD)
- OUVERTEMENT (Pour la santé mentale, montrez votre visage)
- COCARMÍ
- Fédération des entités de protection de l'enfance et de l'adolescence (FEDAIA)
- Collège des orthophonistes de Catalogne
- Fédération SMC

Si vous souhaitez une **assistance spécialisée sur d'autres questions de résidence, d'enregistrement et de droits des migrants en Catalogne**, vous pouvez contacter:

Centre international Escarré pour les minorités (CIEMEN)	Privé	93 444 38 00	secretaria@ciemen.cat	Diffusion des connaissances et projets de coopération internationale	<a href="#">Site web</a>
Service pour les Immigrants, les Emigrants et les Réfugiés (SAIER)	Public	93 595 55 39	saierinfo@bcn.cat	Accueil	<a href="#">Site web</a>
Intered Catalunya	Privé	93 467 26 67	catalunya@intered.org	Éducation transformatrice	<a href="#">Site web</a>
Commission catalane d'assistance aux réfugiés (CCAR pour les sigles en catalan)	Privé	93 301 25 39	ccar@cear.es	Défendre les droits des migrants et des réfugiés	<a href="#">Site web</a>
Association des soignants avec soin	Privé		info@ambcura.org	Dignité, pouvoir et respect des soignants.	<a href="#">Site web</a>
Croix-Rouge de Catalogne	Privé	933 00 65 65	informacio@creuroja.org	Inclusion sociale, emploi, santé, éducation, aide humanitaire et coopération internationale.	<a href="#">Site web</a>
Le Comité du 1er Décembre - Plateforme Unitaire des ONG Sida de Catalogne	Privé	933 056 888 676 456 809 661 254 358	coordination@comite1desembre.org		<a href="#">Site web</a>

Irídia – Centre de défense des droits de l'homme	Privé	693 28 73 23	info@iridia.cat	Service d'attention et de dénonciation pour la violence institutionnelle, la défense des droits des personnes privées de liberté, la défense de l'espace de la société civile, la dénonciation du racisme des forces de sécurité, la garantie des droits de l'homme des migrants et la défense du droit à la mémoire.	<a href="#">Site web</a>
Ligue des droits des peuples	Privé	93 723 71 02	info@dretsdel-pobles.org	La Ligue des droits des peuples est une organisation non gouvernementale, fondée en 1977, dont les objectifs sont la défense des droits de l'homme et des droits des peuples, la promotion de la culture de la paix et la transformation sociale.	<a href="#">Site web</a>
Novact – Institut international pour l'action non-violente	Privé	93 551 47 14	communication@novact.org	Politiques de défense de la paix et de la non-violence	<a href="#">Site web</a>
Observatoire DESCA	Privé	93 302 68 82	info@observatoridesc.org	L'Observatoire des DESC combine le plaidoyer politique avec la recherche, à travers la préparation de rapports, d'études et de publications, avec la volonté de dénoncer les violations des droits et de rechercher des propositions pour améliorer la garantie des DESC.	<a href="#">Site web</a>

Service civil international de Catalogne (SCI-Cat)	Privé	93 441 70 79	voluntariat@sci-cat.org	SCI Catalunya travaille à promouvoir la culture de la paix, la justice mondiale et l'autonomisation de la société civile. Ses outils sont le volontariat international, l'activisme local et l'éducation à la paix.	<a href="#">Site web</a>
SOS Racisme Catalogne	Privé	93 301 05 97 93 412 00 34	sosracisme@sosracisme.org	Défense des droits de l'homme à partir de l'action antiraciste. Ils ont le SAiD, un service gratuit et spécialisé qui offre des services aux personnes qui ont subi une discrimination ou un crime de haine raciste.	<a href="#">Site web</a>
Suds, Solidarité et Coopération	Privé	931 172 542	info@suds.cat	Défense d'une vie sans violence patriarcale, raciste et colonialiste.	<a href="#">Site web</a>
Fondation du Secrétariat Gitano	Privé	93 274 55 82	fsgbarcelona@gitanos.org	Défense des droits de l'homme de la population gitane.	<a href="#">Site web</a>
Unité contre le fascisme et le racisme	Privé		info@unitatcontraelfeixisme.org	Mouvement large et unitaire contre l'extrême droite (formation, événements et actions de rue)	<a href="#">Site web</a>



**aFFac**

ASSOCIATIONS FEDEREES  
DE FAMILLES D'ÉTUDIANTS  
DE CATALOGNE

Carrer de Cartagena, 245 àtic. | 08025, Barcelona  
+34 934 357 686 | [affac@affac.cat](mailto:affac@affac.cat)  
[facebook.com/affac.cat](https://facebook.com/affac.cat) | [twitter.com/affac\\_cat](https://twitter.com/affac_cat) | [instagram.com/affac.cat](https://instagram.com/affac.cat)